

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'enseignement supérieur  
et de la recherche

Arrêté du **29 MARS 2024**

**complétant l'arrêté du 21 mars 2024 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2024 pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers**

**La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la directrice générale du Centre national de gestion,**

Vu le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, notamment le chapitre III de son titre II ;

Vu l'arrêté du 15 février 2024 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2024 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 28 février 2024 modifiant l'arrêté du 15 février 2024 portant déclaration de vacance d'emplois de professeurs des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2024 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2024 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2024 pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers.

**Arrêtent**

**Article 1er**

La liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2024 pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers fixée par l'arrêté du 21 mars 2024 susvisé est complétée par les candidats et candidates suivants :

***Médecine***

**BIostatistiques, Informatique Médicale et Technologies de Communication**

**Concours type 1**

Mme Linda WITTKOP

**NEPHROLOGIE**

**Concours type 1**

Mme Hannah KAMINSKI

OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE

Concours type 1

M. Xavier DUBERNARD

Article 2

Le directeur général des ressources humaines et la directrice générale du Centre national de gestion sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **29 MARS 2024**

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

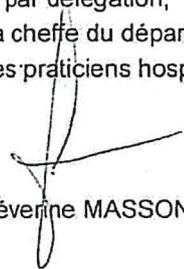
Pour la ministre et par délégation

La cheffe du département des personnels  
enseignants-chercheurs des disciplines de santé



Francia COMA

Pour la directrice générale  
du Centre national de gestion,  
et par délégation,  
La cheffe du département de gestion  
des praticiens hospitaliers



Séverine MASSON